



## Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

# Éducation physique 1P-4P

### Année scolaire 2023-2024

#### Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle élémentaire permet aux élèves d'expérimenter différentes fonctions et réactions du corps, de développer leurs capacités psychomotrices et de s'exprimer avec leur corps, d'acquérir des habiletés motrices ainsi que des comportements et habiletés élémentaires du jeu. Il contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

#### Dotation horaire et conditions cadre

1P	2P	3P	4P
3 périodes*	3 périodes*	3 périodes*	3 périodes*

\* Une période d'enseignement de la rythmique ou de la musique en mouvement dispensée par des maîtresses et maîtres de discipline artistique et sportive (MDAS) fait partie de la dotation horaire de l'Éducation physique.

Les cours sont donnés en salle de jeux ou de rythmique, parfois en salle de gymnastique ou en bassin de natation\*\*, par les titulaires de classe.

\*\* Des séances de natation sont le cas échéant prises en charge par des MDAS ou des monitrices et moniteurs d'une école de natation.

#### Programme

Au cycle élémentaire, le jeu en salle (de jeux ou de rythmique) remplit un rôle clé dans les apprentissages. En jouant, les élèves organisent leur action de manière active et responsable, participent à l'action collective d'une équipe, apprennent à s'inscrire dans un jeu d'attaque et de défense en coordonnant leurs actions avec celles de leurs partenaires et en créant une organisation commune, apprennent à respecter les règles de jeu et à gérer leurs émotions en cas de victoire ou de défaite pour se montrer *fair-play*.

En **3P-4P**, les élèves découvrent et expérimentent également l'effort prolongé et les concepts de base de la natation (immersion, flottaison et glisse), de même que diverses formes de course, de saut et de lancer, apprennent à se repérer dans l'espace et dans le temps et développent leur sens de l'équilibre.

#### Moyens d'enseignement

En plus des manuels *Éducation physique à l'école* et *Manuel de natation* de la Commission fédérale de sport ainsi que des *Fiches didactiques EPS* (Canton de Vaud, 2009), des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* ([edu.ge.ch/enseignement/ep](http://edu.ge.ch/enseignement/ep)).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

## Évaluation

L'évaluation en Éducation physique porte sur la capacité des élèves à mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des attitudes en situation complexe. La performance n'est pas évaluée pour elle-même.

En fin de **3P**, un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative. En fin de **4P**, un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par les élèves, sous la forme d'une appréciation.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.